

Solution conventionnelle élargie

Lancer sa propre entreprise est une expérience à la fois passionnante et difficile. Le programme de prêt hypothécaire pour travailleurs autonomes nouvellement établis est idéal pour les professionnels, tels que les médecins, avocats, dentistes et comptables qui ont un excellent potentiel de revenu, mais ne sont pas toujours en mesure de produire des documents sur une période suffisante.

APERÇU

Termes

- Taux fixe : **termes fermés** de 6 mois, 1 à 5 ans, 7 et 10 ans
- Taux fixe : **termes ouverts** de 6 mois et 1 an
- Taux fixe : **terme convertible** de 6 mois

Propriétés admissibles

- Avec ou sans propriétaire occupant
- 1 à 2 unités

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % : une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial ; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Jusqu'à 35 ans

Montants de prêt

- 50 000 \$ à 1 000 000 \$
- **Utilisation maximale de valeur nette** : 200 000 \$

Documents exigés

Une preuve montrant que l'entreprise existe depuis au moins deux ans doit être fournie sous la forme d'un ou plusieurs documents énumérés ci-après (selon le cas)

- Statuts constitutifs (pour les sociétés uniquement)
- T1 Générale avec État des résultats des activités d'une entreprise et toutes les annexes pour les deux années les plus récentes (pour les entreprises individuelles et les sociétés de personnes)
- Les états financiers vérifiés/non vérifiés de l'entreprise pour les deux exercices les plus récents.
- Enregistrement de l'entreprise, inscription au compte de TPS/TVH ou permis d'exploitation
- Inscription au CIDREQ au Québec

COMPLEMENTARY SOLUTIONS

- Achat
- Refinancement
- Résidences secondaires ou de vacances*
- Propriétés locatives*

* Pour en savoir plus, consultez le matériel de marketing applicable.

CREDIT GUIDELINES

- **Cote de crédit minimum/Ratio PV max. :**
580 à 599 : jusqu'à 70 %
600 à 679 : jusqu'à 75 %
≥ 680 : jusqu'à 80 %
- **Résidences secondaires ou de vacances :**
si cote ≥ 620 – jusqu'à 65 %
- **Propriétés locatives :**
si cote ≥ 650 – jusqu'à 75 %
- **ABD/ATD max.²**
35 %/42 % si cote < 680
39 %/44 % si cote ≥ 680

VALUE-ADDED FEATURES, OPTIONS AND ALTERNATIVES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Durée d'amortissement : jusqu'à 35 ans
- Transférabilité

À suivre

APERÇU (suite)

Confirmation de revenu

- L'avis de cotisation le plus récent démontrant qu'il n'y a pas d'arriérés d'impôts
- Une lettre d'attestation signée certifiant le revenu personnel prévu pour les 12 mois suivants
- Une confirmation de l'accréditation professionnelle délivrée par une institution postsecondaire reconnue ou un organisme de règlementation.
- Justification du revenu, sous forme d'une copie d'une offre d'emploi, de la confirmation d'achat en cours d'un cabinet existant (y compris les états financiers du/des propriétaire(s) précédant(s) ou de ses dirigeants), et/ou d'une confirmation que l'attestation de revenu est jugée réaliste pour le métier du professionnel.

Remarque : les documents exigés peuvent varier au cas par cas.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com/prêts-hypothécaires**.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. ²La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.